



N° : 42      DATE : 30 novembre 2021

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale : celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

#### • CEREALES :

La météo actuelle n'est pas favorable à l'activité des pucerons – Des dégâts de limaces sont toujours signalés. Fin des observations cette semaine mais continuez la surveillance des pucerons jusqu'au stade « début tallage » !

#### • COLZA :

Larves d'altises : continuer la surveillance pendant l'hiver. Biomasse entrée hiver : à évaluer. Fin des observations hivernales hebdomadaires.

#### • MAIS :

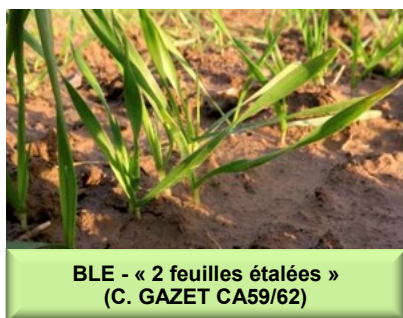
Carte risque pyrale 2022.

**Ce bulletin est le dernier de l'année 2021... nous remercions tous les observateurs pour leur collaboration et vous donnons rendez-vous pour la reprise en février-mars 2022.**

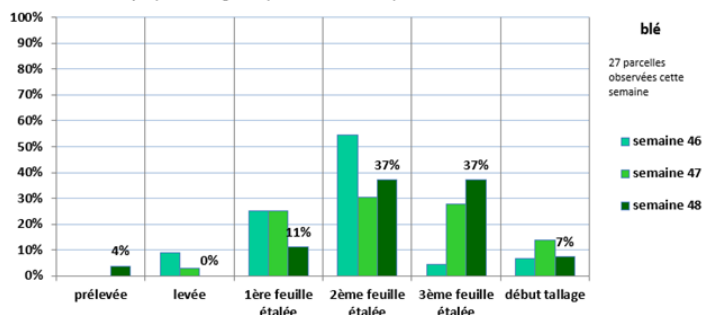
## CEREALES

Cette semaine, 41 parcelles de céréales sont observées : 27 parcelles de blé et 14 d'orge d'hiver.

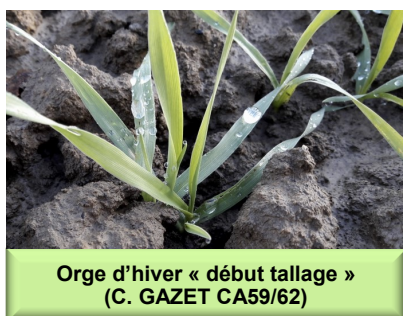
¼ des blés sont au stade « 2-3 feuilles ».



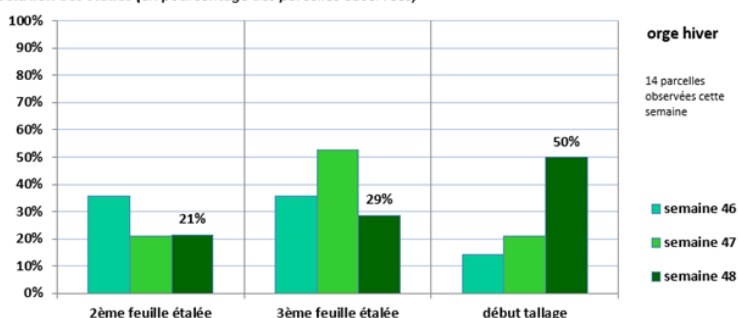
Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



En orge d'hiver, la moitié des parcelles est au stade « début tallage ».



Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)

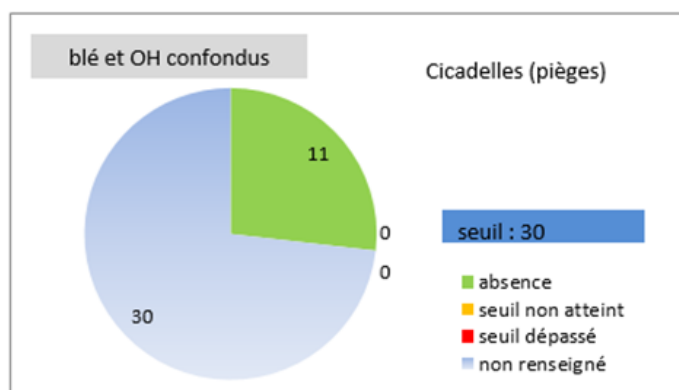


#### RAVAGEURS

##### Cicadelles *Psammotettix alienus*

Cette semaine, aucun individu piégé sur les 11 plaques engluées relevées en parcelles de céréales. Le climat de cet automne n'a pas été propice aux vols de cicadelles.

**Seuil indicatif de risque:** devant l'impossibilité d'identifier *Psammotettix alienus* sur plante, le seuil repose sur l'observation d'une plaque jaune engluée de format A4 et se situe à 30 captures par semaine.



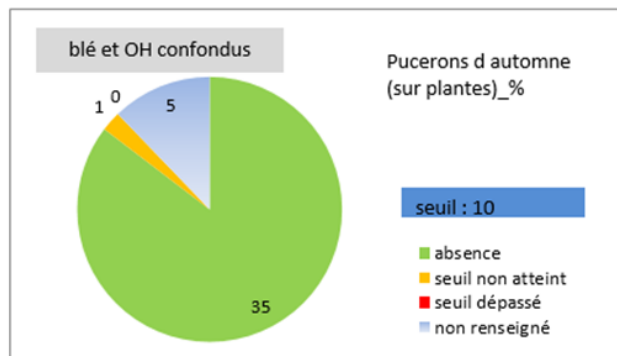
## Puceron *Rhopalosiphum padi*

Depuis plus de 15 jours, les conditions météo ne sont pas propices à l'activité des pucerons (gelées matinales, baisse des températures, pluie, vent).

Très peu de pucerons sont observés en parcelle !

Cette semaine, sur 36 parcelles observées, la présence de pucerons est signalée sur seulement 1 parcelle d'escourgeon au stade « 3 feuilles » dans le Nord avec 1% des pieds porteurs.

Aucune parcelle n'atteint le seuil indicatif de risque, même sur le seuil de plus de 10 jours de présence.



code poc	commune	culture	variété	TRAITEMENT	SEMAINE 46			SEMAINE 47			SEMAINE 48			Présence + Vigues
					Stade	PUC (%)	TYF	Stade	PUC (%)	TYF	Stade	PUC (%)	TYF	
60300	COURTEUIL	Blé tendre d'hiver	nc		221: Debut	0		221: Debut tallage	0		222: Mi tallage	0		
59144	WARGNIES-LE-GRAND	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON		212: 2e F E	0		212: 2e F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
80440	COTTENCHY	Blé tendre d'hiver	KWS EXTASE	OUI	221: Debut	0		221: Debut tallage	0		221: Debut tallage	0		
60400	NAMPCEL	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON	OUI	212: 2e F E	0		213: 3e F Etalee	0		213: 3e F Etalee	0		
62217	ACHICOURT	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON		212: 2e F E	0		212: 2e F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
02590	AUBIGNY-AUX-KAISNES	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON		212: 2e F E	2	ailes	213: 3e F Etalee	1	ailes	213: 3e F Etalee	0	ailes	
59770	MARLY	Blé tendre d'hiver	CROSSWAY		212: 2e F E	0		212: 2e F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
02860	BRUYERES-ET-MONTBERAULT	Blé tendre d'hiver	RGT SACRAMENTO		211: 1ere F	0					213: 3e F Etalee	0		
02840	ATHIES-SOUS-LAON	Blé tendre d'hiver	TENDOR		212: 2e F E	0					213: 3e F Etalee	0		
62380	ELNES	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON		212: 2e F E	0					213: 3e F Etalee	0		
80300	MEAILTE	Blé tendre d'hiver	RUBISKO		211: 1ere F	0		212: 2e F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
80300	MEAILTE	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON		212: 2e F E	0		212: 2e F Etalee	0		213: 3e F Etalee	0		
80300	MORLANCOURT	Blé tendre d'hiver	RGT SACRAMENTO		212: 2e F E	2	ailes	213: 3e F Etalee	0		213: 3e F Etalee	0		
62124	BEUGNY	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON		212: 2e F E	0		221: Debut tallage	0		221: Debut tallage	0		
80290	FOURCIGNY	Blé tendre d'hiver	KWS EXTASE		212: 2e F E	80	ailes	212: 2e F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
59258	LESDAIN	Blé tendre d'hiver	MELANGE		212: 2e F E	0		212: 2e F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
62217	ACHICOURT	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON		210: Levée	0		211: 1ere F Etalee	0		211: 1ere F Etalee	0		
62217	ACHICOURT	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON		211: 1ere F	0		211: 1ere F Etalee	0		211: 1ere F Etalee	0		
62217	ACHICOURT	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON		211: 1ere F	0		211: 1ere F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
62217	ACHICOURT	Blé tendre d'hiver	Chevignon		211: 1ere F	0		211: 1ere F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
59300	AULNDY-LEZ-VALENCIENNES	Blé tendre d'hiver	CHEVRON		212: 2e F E	0					213: 3e F Etalee	0		
59300	AULNDY-LEZ-VALENCIENNES	Blé tendre d'hiver	KWS EXTASE		212: 2e F E	0					213: 3e F Etalee	0		
59138	BACHANT	Blé tendre d'hiver	KWS EXTASE		211: 1ere F	0		211: 1ere F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
59730	ROMERIES	Blé tendre d'hiver	CAMPESINO								212: 2e F Etalee	0	ailes	
02480	JUSSY	Blé tendre d'hiver	FILON								211: 1ere F Etalee	0	ailes	
80300	MORLANCOURT	Orge d'hiver	KWS ORBIT		212: 2e F E	0		212: 2e F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
80680	SAINS-EN-AMENDIS	Orge d'hiver	KWS FARD		212: 2e F E	0		212: 2e F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
62310	RADINGHEM	Orge d'hiver	JETTOO	OUI	221: Debut	0					221: Debut tallage	0		
02240	PAPPEVILLE	Orge d'hiver	KWS FARD		213: 3e F E	0	ailes	213: 3e F Etalee	2	ailes	213: 3e F Etalee	0	ailes	
59144	WARGNIES-LE-GRAND	Orge d'hiver	KWS JAGUAR		221: Debut	0		221: Debut tallage	0		221: Debut tallage	0		
02330	SAINT-AGNAN	Orge d'hiver	SY SCOOP					213: 3e F Etalee	0	ailes	213: 3e F Etalee	0	ailes	
59990	SAULTAIN	Orge d'hiver	KWS FARD		212: 2e F E	0					221: Debut tallage	0		
59990	SAULTAIN	Orge d'hiver	SENSATION		212: 2e F E	0					221: Debut tallage	0		
59300	AULNDY-LEZ-VALENCIENNES	Orge d'hiver	KWS FEERIS		213: 3e F E	0					221: Debut tallage	0		
80300	MEAILTE	Orge d'hiver	EXQUIS		211: 1ere F	0		212: 2e F Etalee	0		212: 2e F Etalee	0		
02270	CHEVRESIS-MONCEAU	Orge d'hiver	KWS FARD					213: 3e F Etalee	0	ailes	221: Debut tallage	0	ailes	
59294	HAUSSY	Orge d'hiver	KWS FARD					213: 3e F Etalee	0	ailes	213: 3e F Etalee	1	ailes	

La surveillance des pucerons se réalise jusqu'au stade « début tallage », Continuez l'observation en parcelle !

**Seuils indicatifs de risque:** 10% de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quel que soit le niveau d'infestation jusqu'au stade début tallage.

## Limaces : des dégâts sont toujours signalés !

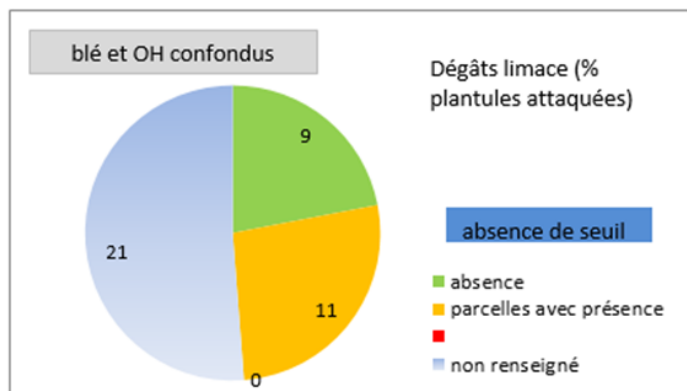
Cette semaine, des dégâts de limaces sont constatés sur plus de 50% des parcelles observées.

⇒ 6 parcelles de blé de « 2 feuilles » à « début tallage », essentiellement en non labour, dont 2 avec 20% de dégâts.

⇒ 5 parcelles d'orge d'hiver dont 1 situation en non labour au stade « début tallage » avec 70% de dégâts.

Sur 5 pièges relevés, des limaces sont constatées sous 2 d'entre eux avec 1 limace grise adulte / m<sup>2</sup>.

La vigilance reste de mise jusqu'au stade « 3 feuilles - début tallage » de la céréale.



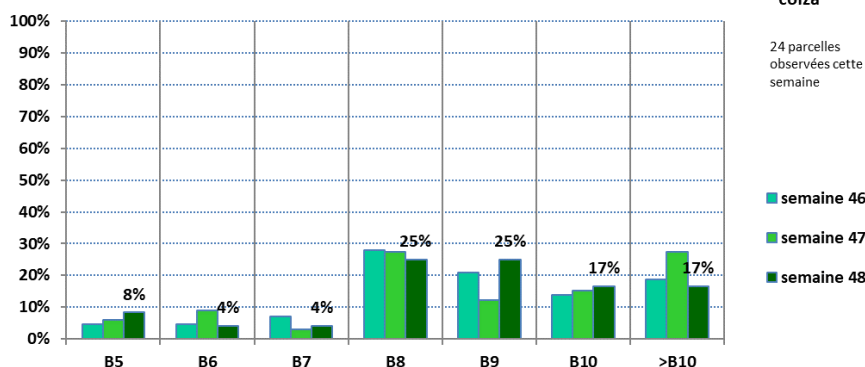
## Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)

### Stades :

24 parcelles renseignées cette semaine :

- 8% sont au stade B5 (5 feuilles)
- 33% sont entre les stades B6 et B8 (6 à 8 feuilles)
- 59% sont aux stades B9 à B10 et plus (9 à 10 feuilles et plus)

La quasi-totalité des parcelles est susceptible d'être touchée par les **larves d'altise**.



### Estimation de la biomasse aérienne.

**Rappel :** La biomasse produite étant directement corrélée à l'azote consommé, cette pesée permettra d'évaluer l'azote déjà absorbé par les plantes.

Elle devra être complétée en sortie d'hiver par une deuxième pesée pour évaluer la perte de feuilles provoquée par le gel.

En effet, l'azote contenu dans ces feuilles détruites par le gel sera en partie disponible pour la culture au printemps.

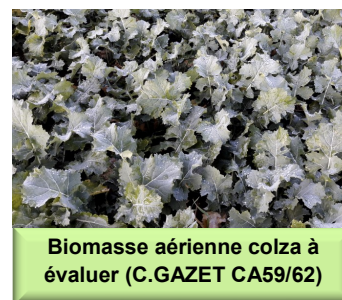
Une simple pesée en sortie d'hiver pourrait donc sous-estimer la quantité d'azote absorbé en cas d'hiver rigoureux avec beaucoup de pertes de feuilles.

### Méthodologie :

- Sur 4 placettes de 1 m<sup>2</sup> chacune, réalisez le prélèvement des plantes coupées au collet. Prélevez aussi les feuilles tombées à terre. Bien répartir les placettes dans la parcelle et les repérer pour revenir sur une placette contiguë en sortie hiver.
- La végétation doit être exempte d'humidité, pour ne peser que la matière verte (et non l'eau).
- Pesez chaque placette, faites-en la moyenne. Conservez ce résultat pour la sortie de l'hiver.

### Biomasses effectuées ces dernières semaines :

commune	date	Biomasse (kg/m <sup>2</sup> )
ROUVROY(02)	23/11/21	2.9
VILLERS-POL (59)	30/11/21	2.16
SAULTAIN (59)	30/11/21	1.84



Une synthèse définitive des biomasses entrée hiver sera réalisée en janvier. Pensez à les réaliser dès maintenant !

### Larves d'altises : continuer la surveillance pendant l'hiver.

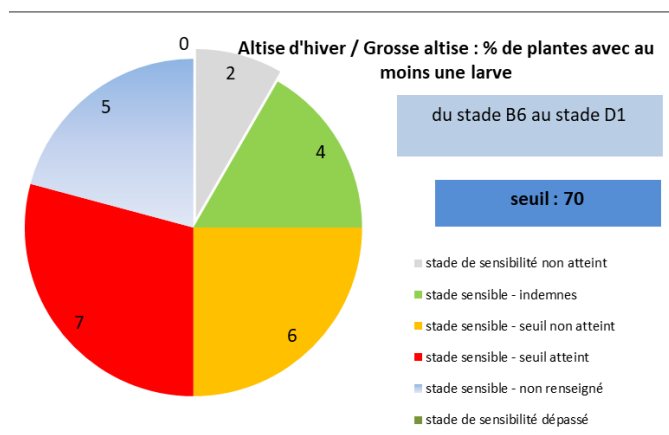
#### Observation des larves :

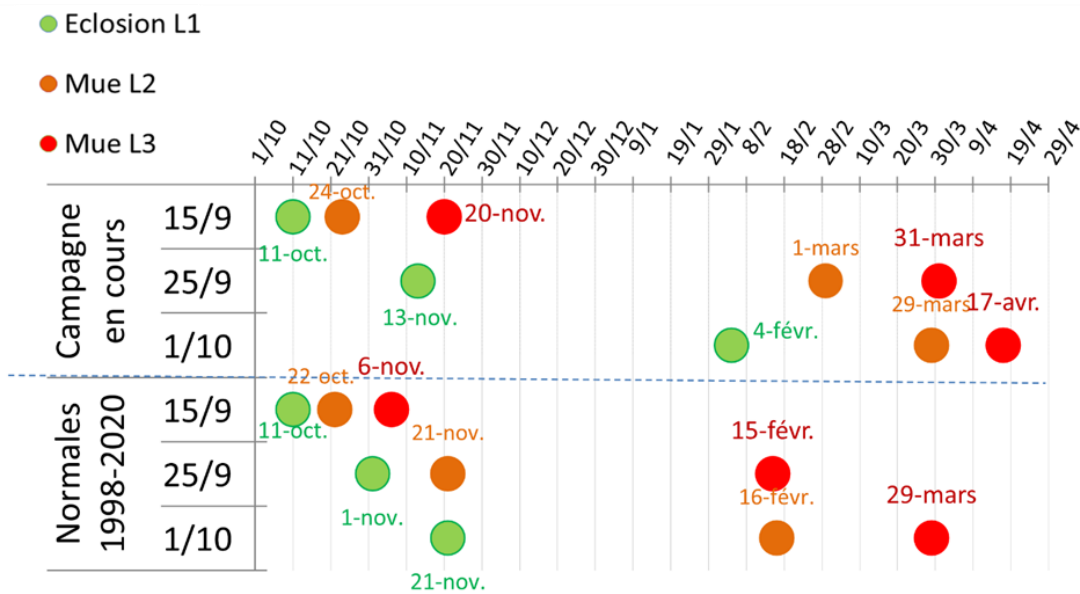
Des **larves de grosses altises** sont observées dans 13 parcelles, avec 3 à 90% des plantes touchées, et une moyenne de 57,7%, en augmentation par rapport à la semaine dernière.

7 parcelles dépassent le seuil indicatif de risque.

Les larves d'altises apparaissent en général vers mi-octobre, en fonction des conditions météorologiques et des pics de vol des adultes.

Leur description figure dans les précédents BSV, en comparaison avec les larves de charançons ou les larves de la mineuse.





Le modèle ci-dessus présente les périodes potentielles d'apparition des larves en fonction du début de la période de vol des adultes. D'après celui-ci, les premiers stades larvaires sont apparus le 11 octobre pour les débuts de vols du 15 septembre.

Pour la période du pic de vol vers le 25 septembre, les premières éclosions sont observables depuis le 13 novembre. Selon le modèle, les stades L2 pour le pic de vol ne devraient arriver qu'en 2022 à partir du 1<sup>er</sup> mars.

Attention : le modèle ne tient compte que des températures. Les conditions de sécheresse ou de pluviométrie peuvent également influencer sur l'apparition des stades larvaires.

### Évaluation du risque lié aux larves d'altises

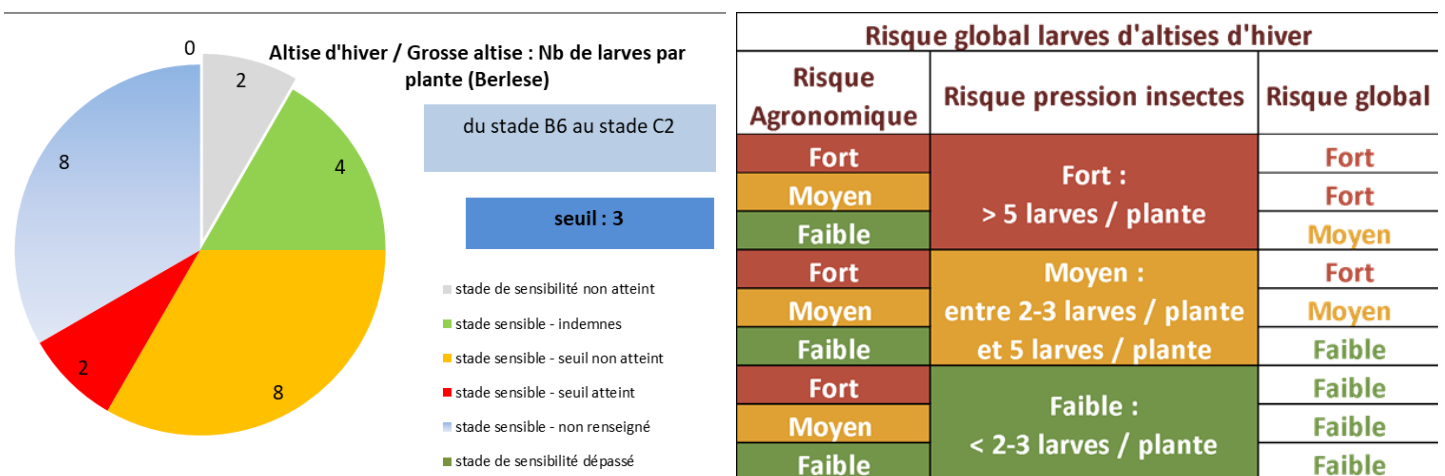
La nuisibilité des larves d'altises est dépendante de **la pression en insectes** et de la **dynamique de croissance du colza**. Afin d'évaluer le risque agronomique et celui lié à la pression insecte, il faut s'appuyer sur des observations simples à réaliser au champ.

Pour évaluer la pression insecte, n'hésitez pas à **réaliser des Berlèse**, moyen le plus simple pour évaluer le risque à la parcelle.

La méthode Berlèse permet d'estimer le nombre de larves présentes par plante. Retrouvez la description de la méthode en cliquant sur le lien suivant : <https://www.terresinovia.fr/-/comment-faire-un-berlese->

15 Berlèse ont été réalisés cette semaine, dont 11 dénombrent de 0,8 à 8 larves par plante et 2,74 larves par plante en moyenne.

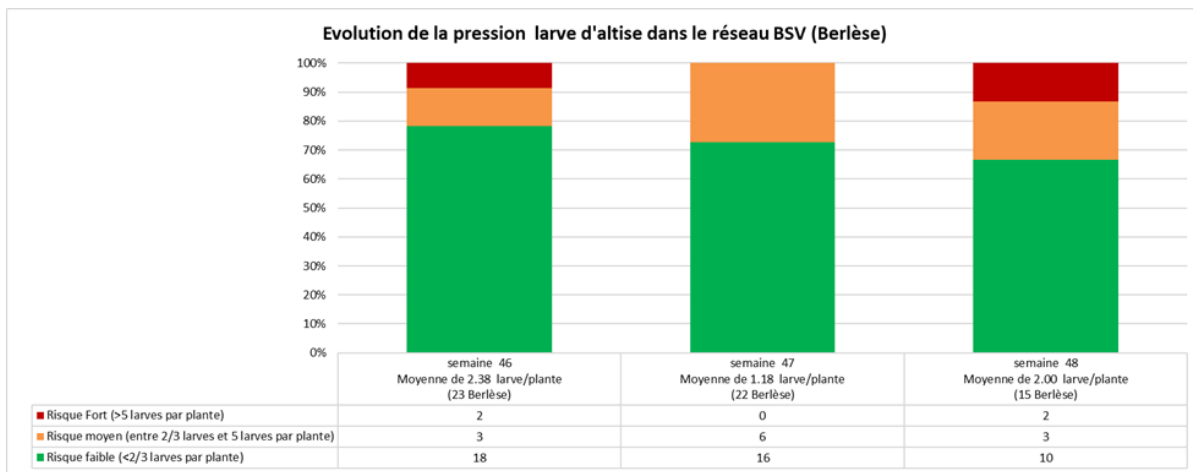
Le risque pour la parcelle se détermine en fonction du **risque agronomique** selon l'échelle ci-dessous.



Le graphique ci-après représente l'ensemble des Berlèse réalisés durant les 3 dernières semaines, en fonction du niveau de **risque ravageur**. Cette semaine, le risque ravageur apparaît comme :

- Faible pour 10 parcelles
- Moyen pour 3 parcelles
- Fort pour 2 parcelles

Pour accéder à la grille complète d'évaluation du risque larve d'altise, suivre le lien suivant : <https://www.terresinovia.fr/-/larve-grosse-altise-colza>



### Seuils indicatifs de risque:

- Si la pression insecte est inférieure à 2-3 larves par plante : continuer la surveillance en reconduisant une Berlèse.
- Si votre Colza est poussant, bien implanté et présente une biomasse conséquente (>25 g/plante mi-octobre ou >45g/plante fin novembre), prendre le seuil indicatif de risque de 5 larves par plante.
- Pour les autres cas, prendre le seuil indicatif de 2-3 larves par plante.

### Autres ravageurs

Des **altises adultes** sont encore piégées dans une parcelle à raison de 5 individus. L'ensemble des parcelles a dépassé le stade de sensibilité.

Un **charançon du bourgeon terminal** est piégé dans une parcelle. Des larves sont observées dans une parcelle. Ce ravageur n'a jamais présenté de nuisibilité dans notre région.

### Maladie:

Des **macules de Phoma** ont été observées dans 4 parcelles avec 2 à 100% des plantes touchées. A ce stade, la lutte contre le Phoma passe par la résistance variétale.

### FIN DES OBSERVATIONS HIVERNALES HEBDOMADAIRES.

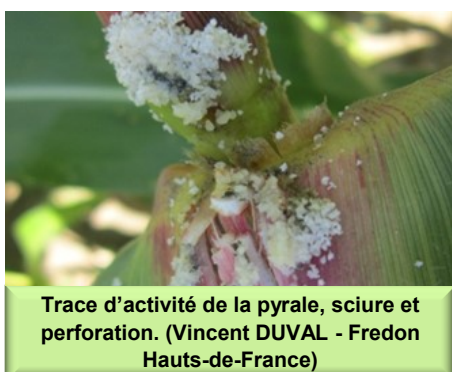
Les observations hebdomadaires reprendront à la reprise de végétation. **Il faut cependant continuer à surveiller la progression des larves d'altises durant l'hiver et réaliser les pesées entrée hiver si ce n'est déjà fait.**

# MAÏS

### Évaluation du risque pyrale du maïs :

Il s'agit d'une **évaluation prévisionnelle du risque** de présence de l'insecte pour l'année **2022**, avant l'application des méthodes prophylactiques éventuellement mises en œuvre lors de l'automne 2021.

**Pour analyser ce risque**, nous réalisons en veille de récolte des comptages de plantes présentant au moins un symptôme de dégât de pyrale : sciure, trou dans la tige, dégâts sur épi, casse de plante...



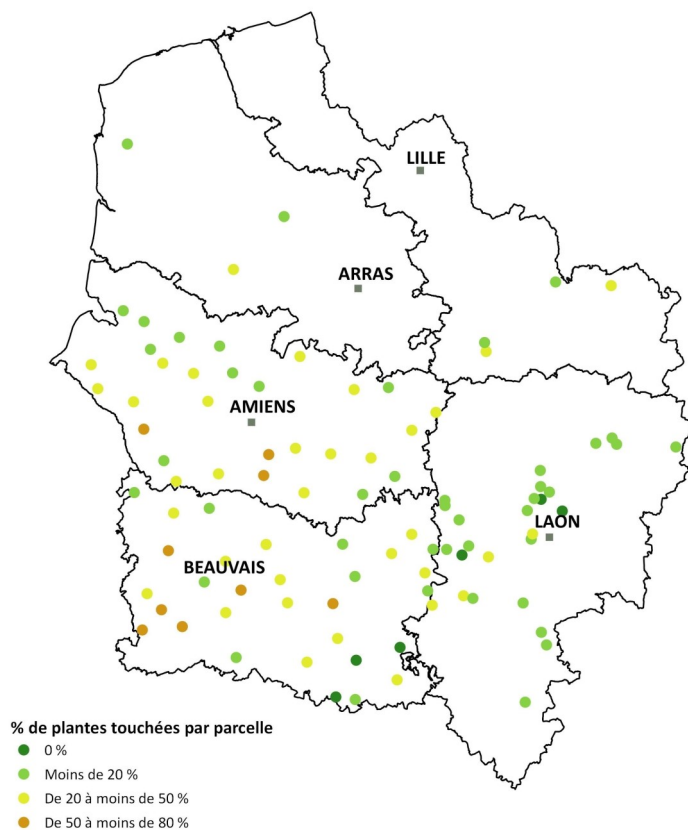
### État des lieux à l'automne 2021 :

La carte ci-dessous présente le pourcentage de plantes avec des symptômes de présence de la pyrale.

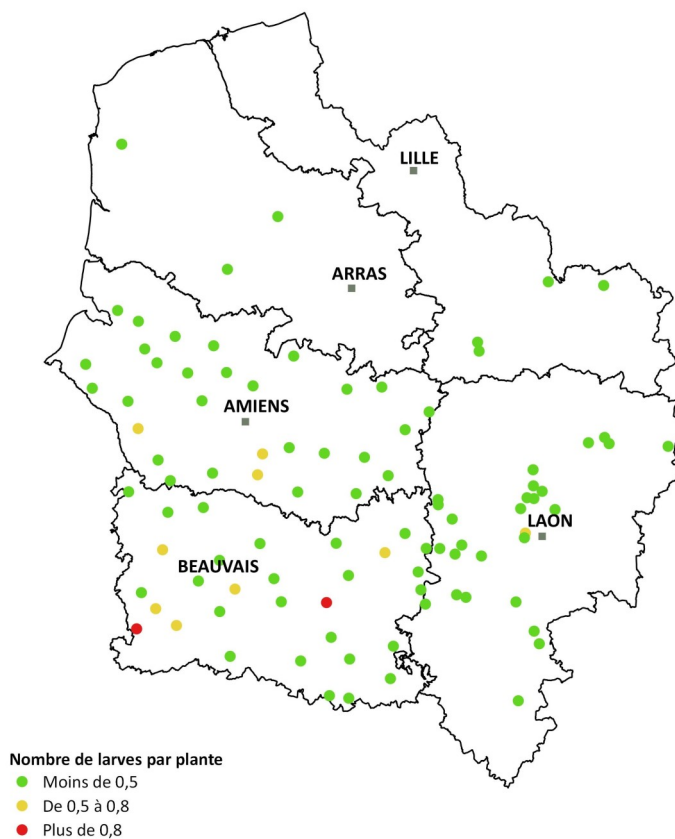
### Risque pyrale 2022 :

Ces comptages sont ensuite convertis en nombre de larves. La carte ci-dessous fait la synthèse de ces comptages exprimés en nombre de larves par plante.

**Pourcentage de pieds de maïs touchés par la pyrale en veille de récolte  
Hauts-de-France 2021**



**Risque Pyrale 2022 - Hauts de France :  
Présence larvaire à l'automne 2021**



Cartes réalisées avec la participation des observateurs du BSV, Fredon Hauts-de-France, la coopérative CERESIA.

Cette année, dans les parcelles de maïs, la fréquence de pieds touchés par la pyrale est faible. La quasi-totalité des parcelles présentent moins de 50% de pieds avec symptôme de présence de la pyrale. On notera que la moitié des parcelles (53%) ont moins de 20% de plantes touchées.

Seulement 9 parcelles visitées enregistrent une fréquence de plantes avec dégâts supérieurs à 50% (parcelles avec un précédent maïs ou à proximité immédiate).

La situation sanitaire des parcelles de maïs, à l'automne 2021, est équivalente à celle de 2020.

Le niveau d'attaque de la pyrale du maïs peut se définir à partir d'un niveau de **risque potentiel**. Celui-ci prend en compte le nombre de larves présentes dans les cannes de maïs à la récolte précédente :

- **moins de 0,5 larve par pied**, le risque est faible (point vert) ;
- **au-delà de 0,8 larve par pied**, la zone est à risque fort (point rouge), les cultures de maïs à venir sur ces parcelles ou à proximité, sur précédent maïs ou non, nécessiteront une forte vigilance ;
- **entre 0,5 et 0,8 larve par pied**, (point orange) le niveau d'infestation à venir dépendra des choix agronomiques du maïsiculteur : broyage des cannes, labour, rotation, mode d'implantation de la culture suivante...

La pression pyrale est moins forte qu'en 2018. Le risque pyrale 2022 est équivalent à celui de 2021.

Comparaison de 2018 à 2021 : % de situations à risque (points rouges + oranges)				
Département	Automne 2018	Automne 2019	Automne 2020	Automne 2021
Aisne	24%	13%	0%	4%
Oise	74%	10%	23%	23%
Somme	21%	8%	11%	10%
Nord	18%	9%	0%	0%
Pas-de-Calais	0%	0%	0%	0%

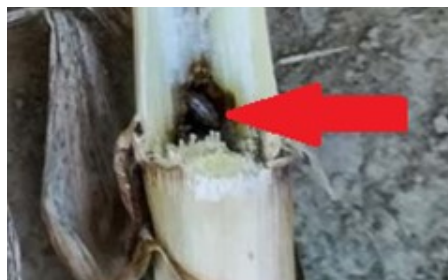
- ⇒ Les parcelles à **risque fort** (●) sont celles où l'on a observé cet automne, avant la récolte, des **populations larvaires supérieures à 0,8 larve par pied en moyenne**. Dans ce secteur, les parcelles maïs de 2022, sur précédent maïs ou non, sont donc à risque et nécessitent une forte vigilance. Cet automne, on a recensé deux parcelles à risque fort dans le département de l'Oise.
- ⇒ **Si le nombre de larves se situent entre 0.5 à 0.8 larve par pied**, les maïs de 2022 en monoculture ou les parcelles à proximité du comptage seront en **zone à risque moyen** (●). S'il y a un labour, la destruction des larves sera forte et la parcelle de maïs de 2022 sera peu concernée par un risque d'attaque de la pyrale. En revanche, si les cannes sont laissées en surface, la conservation des larves est maximale et le risque devient important pour les parcelles proches ou en monoculture en 2022. Dans le cas d'un maïs ensilage, le risque d'attaque sera peu pénalisant lorsque le comptage larvaire est compris entre 0.5 et 0.8.
- ⇒ **En dessous d'un comptage de 0.5 larve par pied**, le risque de dégâts pour un maïs implanté en 2022 dans cette zone sera **très faible** (●). Comme les années précédentes, les départements du Nord et du Pas-de-Calais restent en risque faible.

### Lutte contre la pyrale :

**Des mesures prophylactiques doivent être mises en place après la récolte afin de limiter le développement du ravageur pour la prochaine campagne.**



Après récolte, chaumes de maïs non broyés. (Vincent DUVAL - Fredon Hauts-de-France)



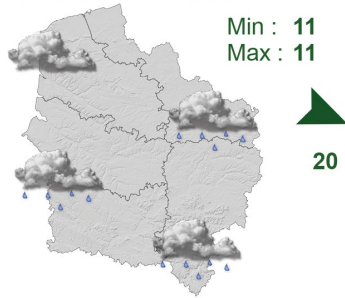
Collet de tige de maïs avec galerie et larve de pyrale. (Vincent DUVAL - Fredon Hauts-de-France)

Les larves de pyrale passent l'hiver dans le bas des tiges de maïs, sans être détruites par le gel. Les larves de pyrale sont très résistantes au froid. Un broyage fin des résidus de cannes après récolte, détruit directement les larves et en expose d'autres aux prédateurs et aux parasites (la pluie et les températures douces entraînent des développements de pathogènes sur les larves). Cette intervention détruit de 50 à 70 % des larves, score loin d'être négligeable par rapport à celui des interventions en végétation. Un labour améliore encore le résultat.

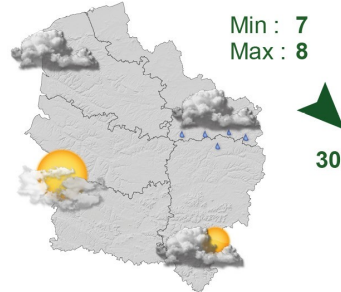
La lutte contre la pyrale passe par une bonne **gestion des résidus de culture avec un broyage fin et ras**, sitôt la récolte. **Un enfouissement par labour** des cannes broyées limite la population de pyrale capable d'infester les maïs au printemps prochain.

# METEOROLOGIE

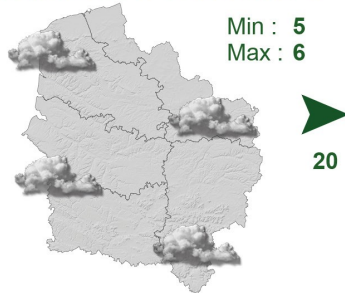
## Mercredi 1 Décembre



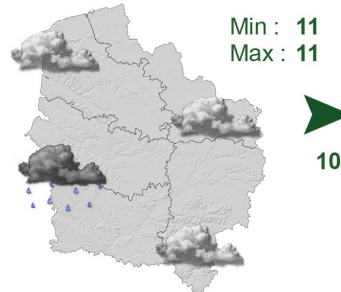
## Jeudi 2 Décembre



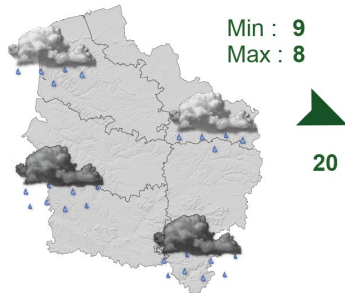
## Vendredi 3 Décembre



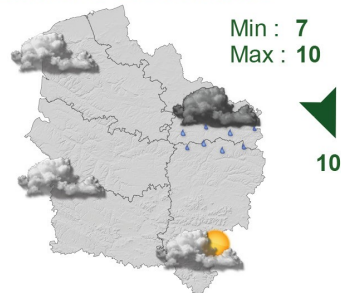
## Samedi 4 Décembre



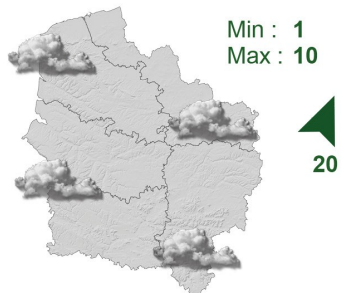
## Dimanche 5 Décembre



## Lundi 6 Décembre



## Mardi 7 Décembre



**Pour en Savoir +**  
Rendez-vous sur  
[www.agate-france.com/bulletins-meteo](http://www.agate-france.com/bulletins-meteo)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.  
 Directeur de la publication : Olivier Dauger - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.  
 Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture de la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, Coiza : C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alsace, M. Latraye - Terres Inovia, Maurane Pagniez - Terres Inovia, Malle : V. Duval - Fredon Picardie, Protégéaux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme, Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.  
 Betteraves : H. Baudet - Chambre d'Agriculture de l'Oise, V. Delannoy, Y. Dobeauvais, F. Courtaux - ITB, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.  
 Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Nam-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alsace, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, COMPAS, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Biz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Curry, INRA, Institut de Genève, IREO de Flixecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 50, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de FOISE, Lyode Agro Environnemental Tilloy les Meurbains, Nord Wagoce, NORIAP, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Temovéo, Terceco, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unesal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robeys Frères, Vasekon, VIVESCIA, M. Collin, M. Deroulers, Bertrand Cousenoble, Marc Delaporta, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratai, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).  
 Coordination et renseignements : Aurélie Albert - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Busche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

